

PROTOCOLE SANITAIRE

Séjours d'été du PLEB à Villablard (24) du 19 au 28 juillet

Colos apprenantes du PLEB à Montalivet du 16 au 21 et du 23 au 28 août 2020

Ce protocole a été élaboré en conformité avec les directives du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des Sports (décret n° 2021-699 du 1er juin 2021). Son objectif est de garantir la sécurité sanitaire, le contrôle et la traçabilité de nos séjours, tout en préservant la qualité de notre projet éducatif et la sécurité affective des enfants. Il pourra éventuellement évoluer en fonction de la situation sanitaire et/ou de nouvelles directives gouvernementales.

En amont du séjour

Nous recommanderons aux familles de faire effectuer à leur enfant un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2. Il en est de même pour le personnel encadrant, qui sera par ailleurs encouragé à se faire vacciner avant le départ s'il en a la possibilité.

Les responsables légaux sont invités à surveiller l'apparition de symptôme du covid chez leur enfant dans les jours précédant le départ et à prendre sa température de l'enfant avant de se rendre sur le lieu de départ. En cas de fièvre $>38^{\circ}$, il ne pourra pas être accepté.

A la montée dans le bus, la température de chaque enfant et membre de l'équipe encadrante sera à nouveau vérifiée et du gel hydroalcoolique sera appliqué à chacun.

Rôle des familles

Les responsables légaux prendront connaissance du présent protocole sanitaire et veilleront à respecter des gestes barrières par eux-mêmes et par leurs enfants lors du départ et de l'arrivée du bus, et à ne pas former d'attoupelement. Ils se placeront en file d'attente en respectant une distance d'au moins 1 m entre chaque famille pour remettre les documents, médicaments et bagages à l'équipe d'animation et pour la montée dans le bus de l'enfant. Ils sensibiliseront leur enfant au respect des gestes barrières pendant la durée du séjour.

Ils fourniront à leur enfant assez de masques pour la durée de l'accueil (a minima 3 par jour) ainsi que des mouchoirs en papier jetables.

Si pendant le séjour un enfant présente des symptômes tels que fièvre et toux, ses parents en seront informés rapidement par le PLEB et devront venir le chercher pour le ramener à domicile.

Les parents ne sont pas admis sur le lieu du séjour, sauf à titre exceptionnel. Dans ce cas ils devront porter un masque.

Journée type

Matin

- lavage des mains avant et après le petit déjeuner
- maintien des sous-groupes et distance entre les enfants pendant le petit déjeuner
- aération des chambres

Midi

- lavage des mains avant et après le déjeuner
- aération des chambres
- maintien des sous-groupes et distance entre les enfants pendant le déjeuner

Goûter

- lavage ou désinfection des mains avant et après le goûter

Soir

- douche obligatoire
- après les jeux libres, lavage des mains
- maintien des sous-groupes et distance entre les enfants pendant le dîner
- lavage des mains avant le coucher
- après le coucher l'animateur référent se charge de désinfecter les objets, jeux et tables utilisés dans la journée pour le travail scolaire ou autre

Hygiène

Les enfants devront se laver soigneusement les mains après être allés aux toilettes, après s'être mouchés, avoir toussé ou éternué.

Suivi sanitaire

Pour chaque séjour, un membre de l'équipe encadrante sera chargé du suivi sanitaire et désigné référent covid-19. Sous l'autorité de la directrice du séjour, il formalisera et sera chargé de la diffusion aux participants des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas possible ou confirmé de Covid-19.

Locaux d'activités et d'hébergement

Les centres qui nous accueillent se sont engagés à réaliser un nettoyage approfondi des locaux avant notre arrivée et à effectuer leur entretien selon les procédures et produits habituels. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les espaces communs (poignées de portes, etc.) sera également réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré ou après une période sans utilisation d'environ 12h.

Des points d'eau sont prévus pour permettre le lavage des mains. A défaut (lors de sorties notamment), du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. L'équipe s'assurera de la présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et les personnels, ainsi que de l'ensemble des produits nécessaires à l'hygiène (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, sera réalisé après passage aux toilettes, avant et après les repas et le plus fréquemment possible.

Les dortoirs, salles d'activité et de restauration seront aérés très fréquemment, voir en continu si les conditions le permettent.

La participation des enfants aux tâches de nettoyage et de préparation des repas sera cette année limitée.

Les lits seront placés de sorte à respecter la distance de 2 mètres entre chaque tête de lit et, si cela n'est pas possible, tête-bêche. Les enfants seront couchés tête-bêche dans les lits superposés.

Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protège oreillers et matelas qui peuvent être également à usage unique.

Lors des mini-camps (concerne seulement le séjour à Villamblard) l'hébergement se fera sous tentes et les couchages seront placés tête-bêche.

Port du masque

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » ou chirurgical et en parfaite intégrité est obligatoire dans les espaces clos pour les enfants, les encadrants et toute personne prenant part à l'accueil, sauf quand il n'est pas compatible avec les activités menées (prise de repas, pratiques sportives, etc.). Il doit couvrir le nez, la bouche, et le menton en continu. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Il doit être changé toutes les quatre heures, ou dès qu'il est humide.

Les masques sont fournis par les parents pour les enfants et par le PLEB pour les encadrants. Le PLEB constituera un stock de masques à destination des enfants en cas d'oubli, ou de nombre insuffisant de masque pour la durée totale du séjour.

Transports

Le car et les minibus seront nettoyés avant tout départ, et les points contacts désinfectés.

Les enfants et les encadrants porteront un masque pendant les transports, ainsi que le chauffeur.

Les véhicules de transport seront aérés en continu si possible, ou a minima après chaque changement de groupe (si possible par deux points distincts).

Activités

Les activités seront organisées par sous groupes, constitués si possible pour toute la durée du séjour.

Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation physique, lorsqu'elle est requise, et des gestes barrières. Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières s'appliquera également pour les activités de plein air

Les objets partagés (ballons, raquettes, livres, stylos, tables, etc.) seront désinfectés par l'animateur à la fin de l'activité.

Les intervenants extérieurs seront tenus de respecter la distanciation physique et les gestes barrières et de porter un masque.

Le lavage des mains (à l'eau et au savon ou à défaut avec du gel hydroalcoolique) devra être pratiqué par tous (enfants, encadrants, intervenants extérieurs) lors de l'arrivée et de la sortie des activités, lors de chaque changement de lieu et après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités.

Restauration

Le repas seront pris en priorité dans les espaces extérieurs ou semi-ouverts (préaux), sauf impossibilité météorologique.

Les files d'attente et les éléments utilisés en commun seront limités

Dans la mesure du possible nous ferons manger les enfants en sous-groupes.

Un lavage des mains aura lieu avant et après les repas.

En cas de suspicion ou cas avéré de covid

Le PLEB sera équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants ou des personnels à l'apparition du moindre symptôme.

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, conduira à son isolement dans un lieu adapté (infirmierie).

Sa prise en charge médicale sera organisée sans délais. Les responsables légaux seront avertis et devront venir le chercher. Son départ sera organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, le PLEB assurera, en lien avec ces derniers, son retour dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

De la même façon, tout symptôme évocateur chez un membre de l'équipe donnera lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en oeuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

Le contact-tracing devra permettre d'identifier si des enfants ou des membres de l'équipe sont à considérer comme contact à risque en fonction du port du masque, du respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par la personne présentant les symptômes devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Les représentants légaux ou membres de l'équipe concernés seront encouragés à transmettre à la directrice du séjour les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas). L'enfant ou le membre de l'équipe ne pourront réintégrer le séjour qu'après réalisation d'un test PCR négatif.

La décision de suspension du séjour sera déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : le PLEB, les services de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture.

Bruges, le 22 juin 2021,

L'équipe du PLEB